

Depuis sa création, en 2009, le GPPEP prône l'autoconsommation et la surimposition.

Nous sommes donc heureux de constater que le gouvernement actuel ainsi que l'ensemble de la filière soient maintenant en phase avec ces propositions.

Le GPPEP, conscient de son rôle de leader dans le photovoltaïque résidentiel et œuvrant pour la promotion des ENR, lance une **grande campagne de promotion de l'autoconsommation dans le résidentiel**. Cette campagne aura pour but de démontrer l'intérêt de l'autoconsommation pour les particuliers dans la maîtrise de leurs besoins quotidiens en énergie.

Pour favoriser ce projet, le GPPEP aura le soutien de partenaires industriels de premier plan. La pose des installations concernées sera aussi l'occasion de montrer la qualité de prestation de nos partenaires de l'association InSoCo.

En complément, et pour remercier nos adhérents et ceux qui nous soutiennent au quotidien, nous mettons en place 2 séries d'aides, comme acté par le vote de nos adhérents lors de l'AG 2014 :

- ⇒ les 100 premières installations d'adhérents du GPPEP vont être partiellement sponsorisées
- ⇒ les 50 installations suivantes d'acteurs actifs dans le photovoltaïque ou de membres du GPPEP bénéficieront de tarifs avantageux

Cette campagne se déroulera de décembre 2014 au 31 août 2015. Elle répondra à des critères de sélection de projets et de porteurs de projets bien définis. Notre association va œuvrer pour que le plus grand nombre de parties prenantes de la filière soit associé de près ou de loin à cette action qui présente plusieurs aspects éducatifs et de recherche.

La fourniture de la facture acquittée déclenchera le paiement de la subvention.

Porteurs de projets :

- ⇒ Personnes physiques uniquement
Les personnes intéressées devront envoyer un dossier au Bureau du GPPEP (bureau@gppep.org) comprenant un questionnaire à remplir ainsi qu'une présentation du projet. Ce questionnaire sera disponible sur simple demande à la même adresse.
- ⇒ Cette campagne a pour but la promotion de l'autoconsommation et la communication sur "une nouvelle phase du développement du Photovoltaïque". Pour éviter tout effet d'aubaine, le GPPEP sera extrêmement vigilant sur la gestion des dossiers de candidature. Les responsables de régions feront un premier tri pour ne conserver que 150 installations, plus 50 en attente en cas de désistement. En cas de doute entre plusieurs dossiers, la décision finale du Président du GPPEP ou de son Bureau sera définitive et irrévocable.
- ⇒ Les porteurs de projets retenus devront faire un bilan de consommation avant et après le projet et s'engager à établir pour le GPPEP un compte rendu reprenant les éléments marquants du projet, les bénéfices constatés, les difficultés rencontrées et ceci à 3 reprises :
 - 1 mois (au plus tard) après la mise en service de l'installation

- Après 1 an de fonctionnement de l'installation
- Après 2 ans de fonctionnement

Ce document reprendra également les observations concernant le matériel, l'installateur, les relations avec les institutionnels, ainsi que les formalités administratives avec ERDF.

- ⇒ La subvention GPPEP sera réservée aux personnes pouvant justifier d'actions concrètes dans le développement du photovoltaïque résidentiel ou aux membres de notre association.
- ⇒ Suivant les recommandations de nos adhérents, priorité sera donnée aux membres du GPPEP pour la sélection des dossiers.

Le projet :

- ⇒ Le projet devra être correctement dimensionné pour permettre une autoconsommation minimale de 80%, avec ou sans système d'optimisation des consommations dans les mois les plus "productifs" de l'année. Les kits incluront systématiquement un système de comptage pour aider à mesurer leur efficacité.
- ⇒ Comme le but est la promotion de l'autoconsommation sur tout l'hexagone, les responsables de régions GPPEP auront un quota d'installations qu'ils seront chargés de répartir au mieux. Il y aura donc des installations dans chaque région GPPEP.
- ⇒ Les projets retenus devront être commencés avant le 31 août 2015 et achevés pour le 31 décembre 2015 (sauf cas particuliers traités au cas par cas).

Les sponsors et partenaires :

- ⇒ Le GPPEP a acté une subvention de 100 € par installation et bloque donc un budget de 10 000 €, ce qui est conséquent pour une association de bénévoles !
- ⇒ De nombreux professionnels majeurs du secteur (installateurs et fabricants) s'engagent à nos côtés dans ce projet de promotion, soit par la mise à disposition de matériel, soit par des remises de prix conséquentes. Vous aurez plus de nouvelles sous peu ...
- ⇒ Les kits seront conditionnés sous la maîtrise d'œuvre d'une société partenaire, respectant les préconisations de notre partenaire InSoCo et chargée de coordonner la partie matérielle.
- ⇒ D'autres fabricants spécialisés dans le comptage ou l'optimisation des consommations pourront également être associés à ce projet.
- ⇒ Les responsables de régions GPPEP pourront contacter les acteurs territoriaux (Conseil Régional, Conseil Général, TEPOS, etc.) dans le but de les associer et de les impliquer dans cette campagne.

La communication :

L'objectif de ce projet étant la promotion de l'autoconsommation dans le photovoltaïque, une attention particulière sera portée sur la communication et la valorisation des projets.

Les responsables de régions seront en charge de la communication sur leur secteur, en liaison avec le Bureau et le Président du GPPEP.

La communication nationale sera du ressort du Conseil d'Administration et du Président du GPPEP.

Cette communication s'articulera en partenariat avec les industriels et les collectivités qui nous accompagnent.

Elle portera sur 2 points, l'un médiatique, l'autre pédagogique :

- ⇒ Médiatique : faire connaître au plus grand nombre les possibilités de l'autoconsommation, dans le photovoltaïque, mais plus généralement avec les ENR.
- ⇒ Pédagogique : Portera sur l'aspect pratique du sujet :
Pourquoi faire de l'autoconsommation ? À qui cela s'adresse t-il ? Quelles sont les formalités ? Quelles sont les précautions à prendre ? Quel retour peut-on en attendre ?...

Le GPPEP a rédigé un guide pour répondre à ces questions. Il est consultable ici : <http://gppep.org/node/109>

Le déroulement pratique du projet en deux phases :

- ⇒ La première phase de "recensement" comportera 2 volets :
 - Rassemblement des volontaires porteurs de projet
Celui-ci se déroulera par l'intermédiaire des adhérents du GPPEP, ainsi qu'avec le concours et la participation de nos partenaires, le forum photovoltaïque et BDPV
 - Préparation pratique du projet avec l'identification des besoins à couvrir, la définition des kits de matériels de production permettant de couvrir ces besoins
- ⇒ La deuxième phase de "concrétisation" se déroulera en 3 volets :
 - Mise en place des installations
 - Communication lors du début de production, avec partie pédagogique sous forme de journées portes ouvertes, spécifiques ou dans le cadre des journées de l'énergie, ou toute autre action de ce genre
 - Début de la phase de suivi qui s'étendra sur 2 ans

Responsabilités individuelles :

- ⇒ Responsables du projet : le Président et le Conseil d'Administration du GPPEP
- ⇒ Responsables de communication nationale : le Président et le délégué général du GPPEP
- ⇒ Responsables locaux : les responsables de régions, aidés par les bénévoles GPPEP.
 - Nord-Ouest nordouest@gppep.org
 - Nord-Est nordest@gppep.org
 - Sud-Est sudest@gppep.org
 - Sud-Ouest sudouest@gppep.org
 - Région Parisienne rp@gppep.org
- ⇒ Responsable des dossiers de candidature : le Bureau GPPEP
- ⇒ Responsables de la liaison avec les installateurs : le Président d'InSoCo et son Bureau
- ⇒ Responsable du partenariat avec les fabricants : Le Président du GPPEP
- ⇒ Relations avec la filière : le Président et le délégué général du GPPEP
- ⇒ Responsable de la diffusion (internet, twitter, etc.) : l'équipe informatique GPPEP